Association de Karaté et Arts Martiaux Traditionnels

Section de la Communauté de Communes de Moselle & Madon

Communication de fin de saison 2019-20 – situation sanitaire

Madame, Monsieur, cher(e) pratiquant(e), cher(e) parent de pratiquant(e),

Compte tenu de la situation sans précèdent liée au COVID-19 et des directives de l'état annoncées le 28 avril 2020, nous ne pourrons pas reprendre les séances d'entrainements avant la fin de saison 2019-20.
Comme vous avez pu l'entendre ou le lire, les activités sportives pratiquées dans des locaux, les activités de contact, comme le karaté ou la self-défense, ne peuvent être pratiquées pour le moment.
De plus, et même si cela ne nous concerne pas, le regroupement de plus de 10 personnes n'est pas souhaitable ni autorisé, pour les risques évidents liés une fois de plus à la pandémie.
Nos activités sont, de plus, pratiquées dans des locaux que nous partageons avec d'autres associations. Ces locaux n'étant en temps normal, pas propres ni régulièrement nettoyés. Il semble évident que la CCMM ne désinfectera pas la salle après le passage des clubs qui nous précèdent, ainsi qu'après notre passage.
Nous aurions pu tenter de pratiquer un karaté sans contact physique, mais les risques sanitaires seraient restés présents.
Je ne peux pas, en ma qualité de président de l'AKAMT, prendre ce risque de vous exposer ou d'exposer vos proches, d'autant plus que nous pouvons être en situation de fragilité accrue face à la maladie.

Le virus sera et restera présent jusqu'à ce qu'un vaccin soit efficace et proposé.
La reprise potentielle, si elle a lieu en septembre, se fera en fonction des conditions proposées si elles sont acceptables pour nos pratiques.
Il est encore trop tôt pour en parler ou évoquer une date. J'ai contacté les différentes ligues de karaté, toutes ont la même sentence : nous devons attendre pour éviter tout risque de propagation du virus.

Lorsque, nous aurons cette possibilité de reprise dans des conditions acceptables, je reviendrai vers vous et vous informerai des dates de reprises.
Bien évidemment, les cotisations à venir, seront moindres. Pour la prochaine saison, je propose d'ores et déjà que chacun de nous s'acquitte simplement du montant lié à la fédération pour la licence (assurance et fédération FEKAMT) et d'un montant symbolique modéré (10 à 20 euros par pratiquant) pour couvrir les frais d'affiliation fédérale, d'assurance du club, de banque et de location de salle…
Nous reviendrons sur ce sujet en temps voulu.

En ces moments qui restent particuliers et difficiles, je vous présente mes salutations martiales et cordiales.

Pour l'ensemble du bureau,
Le Président de l'AKAMT
À Maron, 4 mai 2020,

Laurent **GILBERT**